

Paris, le 24 juillet 2026

Soins dentaires : les CDF s'opposent fermement à un nouveau désengagement de l'Assurance maladie

Le gouvernement envisage de porter par décret le ticket modérateur à 50 %, ramenant le remboursement de l'Assurance maladie obligatoire de 60 % à 50 %, alors qu'il était encore de 70% il y a 3 ans. Les Chirurgiens-Dentistes de France dénoncent une mesure comptable qui affaiblit la solidarité nationale, pénalise les patients et tourne le dos à la prévention bucco-dentaire. Les CDF en demandent le retrait.

Une fausse économie : un simple transfert de charges

Réduire la part remboursée par l'Assurance maladie ne fait disparaître aucune dépense : elle est reportée sur les complémentaires santé, donc sur les cotisations de l'ensemble des assurés. L'État affiche une « économie » pour la Sécurité sociale, mais le coût réintègre immédiatement le système par la porte des mutuelles. C'est un jeu d'écritures, pas une maîtrise des dépenses de santé.

Le projet du gouvernement range explicitement les soins dentaires dans le même ensemble que les médicaments à « service médical rendu faible ou modéré » et les transports sanitaires. Ce classement est inacceptable. La santé bucco-dentaire n'est ni un soin de confort ni une prestation accessoire : elle conditionne la santé générale et son atteinte est un marqueur reconnu des inégalités sociales de santé. Prétendre réserver le remboursement aux seuls soins jugés « les plus efficaces » tout en désengageant le dentaire, c'est nier la valeur médicale et préventive de la chirurgie dentaire. Il n'y a pas de santé sans santé bucco-dentaire.

Une double peine pour les patients

La hausse des charges des complémentaires se traduira mécaniquement par une augmentation des cotisations, qui pèsera d'abord sur les retraités, les jeunes adultes et les ménages modestes. Pour les Français sans complémentaire — souvent les plus fragiles — c'est un reste à charge direct qui s'alourdit. Dans les deux cas, le risque est le même : le renoncement ou le report de soins, avec des conséquences sanitaires et, à terme, financières bien plus lourdes.

Un mauvais signal envoyé à la prévention

Cette baisse de remboursement frappe les soins conservateurs — le traitement des caries, les soins courants — qui sont précisément le cœur de la prévention et le meilleur rempart contre des traitements ultérieurs coûteux. Décourager ces soins

aujourd'hui, c'est programmer une dégradation de la santé bucco-dentaire des Français et une facture plus élevée demain.

La santé orale est au cœur de la prévention des maladies systémiques plus graves et plus coûteuses. Faire renoncer nos concitoyens à une médecine bucco-dentaire préventive, c'est les condamner à des affections générales, bien plus lourdes.

Un recul de la solidarité nationale

En abaissant sa prise en charge à hauteur de la barre symbolique des 50 %, l'Assurance maladie acte un désengagement progressif du financement solidaire au profit d'une couverture assurantielle inégalitaire. Les CDF refusent cette logique de déremboursement, témoin de l'ignorance des pouvoirs publics et qui fait de la santé bucco-dentaire une variable d'ajustement budgétaire.

Une menace pour l'accès aux soins et l'équilibre du 100 % Santé

Pour absorber ces charges nouvelles, les complémentaires seront contraintes de durcir leurs garanties, au risque de fragiliser l'équilibre du 100 % Santé et l'accès de tous à des soins de qualité. La profession, déjà mobilisée pour lutter contre le renoncement aux soins et les déserts médicaux, ne peut accepter une mesure qui va à rebours de ces objectifs.

Les Chirugiens-Dentistes de France demandent :

- **le retrait pur et simple du relèvement du ticket modérateur sur les soins dentaires ;**
- **le maintien d'un financement solidaire des soins courants et de la prévention par l'Assurance maladie obligatoire ;**
- **l'ouverture d'une concertation réelle avec la profession sur le financement de la santé bucco-dentaire, plutôt que des mesures unilatérales à visée budgétaire.**

« La santé bucco-dentaire n'est pas une dépense superflue : c'est un enjeu de santé publique. Faire payer davantage les patients pour se soigner est une erreur sanitaire autant qu'économique. »

Dr Pierre-Olivier DONNAT, Président, Les Chirugiens-Dentistes de France

Les Chirugiens-Dentistes de France (Les CDF) est le premier syndicat en nombre d'adhérents de la profession dentaire. Ses 100 syndicats départementaux répartis sur tout le territoire font des CDF la force majeure de défense des intérêts de la profession www.lescdf.fr



Marine DUMOULIN | Tel : 01 56 79 20 45 | E-mail : dumoulin@lescdf.fr

Charlotte TEYSSIER d'ORFEUIL | Tel : 01 56 79 20 41 | E-mail : teyssier@lescdf.fr